Leçon 3:
Querelles de succession au pouvoir après la chute de l'Empire

1. - Introduction

Thèses et interrogations ne finissent pas d'assombrir l'image d'un homme qui s'est pourtant sacrifié pour l'indépendance haïtienne. Dessalines tente en vain de rééditer l'ancien système comme cela a si bien réussi ailleurs. Il n'a pas pu inventer une politique originale, correspondant à la libération nationale et populaire. Il lui manque d'éléments d'oppression et d'autorité morale pour se maintenir au pouvoir. Ne pouvant faire face aux réalités du pouvoir, il est mort assassiné au Pont Rouge le 17 octobre 1806.

En histoire, il faut se garder de mesurer les événements à l'aune des faits ponctuels. Partant du 17 1806 à l'élaboration de la première constitution républicaine rendue officielle le 27 de la même année, le passage est complexe, d'autant plus que la théorie est en retard par rapport à l'évolution des faits. Cette transition s'inscrit dans les transformations contemporaines du pouvoir au début du XIX[e] siècle[1], époque du bouleversement de l'épistémè occidentale : l'hypothèse d'une politique du peuple[2] entraîne une reconsidération de l'histoire politique qui est restée prisonnière, par-delà la crise révolutionnaire, des hantises que suscite le peuple. C'est l'amorce d'une nouvelle interprétation de l'histoire, en tant que forme du discours politique[3]. Le duel pour la succession au pouvoir s'exprime sous forme de conflit entre la tradition et la modernité, entre l'Afrique et l'Occident. L'organisation politique s'est centrée sur la République comme principe de pouvoir, ce qui s'accompagne de toute une série de manifestations nouvelles. La mutation géopolitique s'opère. De Marchand, le centre du pouvoir est déplacé vers Port-au-Prince, désormais le siège du gouvernement, la capitale d'Haïti au terme de l'article 14 de la constitution[4]. Avec la rupture de l'hégémonie des Nouveaux libres, nous assistons à la consolidation de l'hégémonie mulâtre[5]. L'image d'un pouvoir noir est devenue objet historique de polémique. Ce début du siècle, mal connu et peu étudié, porte une attention aiguë à l'histoire des interactions sociales. Pétion va exercer sur Haïti un incontestable ascendant par sa capacité à apporter une réponse neuve aux problèmes de la société. Il crée une sorte de relation dialectique entre Pouvoir et société. Par le système de vote, il donne une dimension consensuelle du pouvoir. Il arrive ainsi à imposer la République comme un mythe fondateur de la nation haïtienne. Dans ce contexte bien particulier, il cherche à maîtriser la conscience que les hommes ont de la réalité du pouvoir. 17 octobre engendre la naissance de la science du pouvoir en Haïti. Ce meurtre annonce le début des troubles continuels, de guerres civiles dont le foyer encore allumé consume toutes forces vives de la nation. Il transforme le regard sur la politique haïtienne, et permet de tracer la frontière entre deux pouvoirs : au lendemain de 1804, la possession du pouvoir est marquée par l'ambition, par le destin, par la tradition (par l'ancienneté du grade dans l'armée), l'estime de soi et la valeur personnelle ; à partir de cette date, l'accès au poste de commande devient conquête, objet de manipulation, de

---

[1] Le XIXe siècle haïtien est décalé par rapport à la stricte chronologie civile. Il commence avec la proclamation de l'indépendance d'Haïti le 1[er] janvier 1804 et s'achève avec le début de l'occupation américaine en 1914.

[2] DUPUY, Roger, *La politique du peuple*, Paris : Ed. Albin Michel, 2002, p. 18.

[3] LETERRIER, Sophie-Anne, *Le XIXe siècle historien*, Paris : Editions Belin, 1997. Coll. Histoire. P 11.

[4] J.R. PEAN, Leslie, *Économie politique de la corruption*. Port-au-Prince : Éditions Mémoire, 2000, p 157.

[5] LABELLE, Micheline, *Idéologie de couleur et classes en Haïti*, Montréal : CIDIHCA, 1987, p, 14.

propagande[6]. L'alliance nationale qui avait conduit à la conquête de l'indépendance est brisée. La chute de l'empire ouvre la voie à la compétition pour le pouvoir, qui devient territorial avec la constitution de deux États rivaux[7].

Ici, une question reste ouverte : comment se fait-il Dessalines fut-il assassiné par la plupart des généraux qui l'avaient porté à la magistrature suprême et illimitée ? Les dissidents ont des atouts imprévus dans leur jeu. Sa mort ne contribue pas à éclaircir l'horizon politique. La situation d'Haïti est quelque peu confuse, car les assassins n'avaient pas de véritables projets politiques. Des alliances se font et se défont, et le pays bascula dans la guerre civile. Restent finalement en piste deux hommes, deux combattants pour la liberté, deux assassins de l'empereur, jadis deux collaborateurs et alliés qui deviennent désormais des ennemis jurés. Ils sont enfin deux prétendants à la présidence. Il s'agit de Christophe, un noir et Pétion, un mulâtre. La première ébauche de cet exposé s'attache à montrer, brièvement, que ces deux hommes ont l'obsession d'afficher leurs différences[8]. Pour comprendre le déroulement des faits, il faut donc tourner plusieurs axes d'analyse.

Christophe tenait le Nord monarchique qui est individualisé dans sa personne. Pétion occupe les régions de l'Ouest et du Sud. Entre eux, les paramètres politiques, idéologiques, sociologiques et culturels vont cristalliser entre 1806 et 1818 le combat des deux pouvoirs dans un même territoire. Ce sujet soulève deux questions : Dans quelle mesure le duel à mort livré par ces deux adversaires allait-il profondément modifier l'orientation future d'Haïti ? C'est au sens propre du terme que cette leçon s'intitule : «Querelles de succession au pouvoir et dans la gouvernance d'Haïti ».

2.- Duel entre Christophe et Pétion sur la question du pouvoir

Président puis roi d'Haïti durant le Schisme Nord/Sud, dans quelle mesure peut-on admettre que Christophe ne discerne pas la fragilité du pouvoir ? Le mot *duel* traduit par *bellum* pour guerre, en latin, désigne le combat par les armes entre deux adversaires. La cause habituelle du duel est un affront fait par une personne à une autre[9].

Plusieurs facteurs sont favorables à la présidence de Christophe. Notons qu'il fut, dans l'armée, le second de Dessalines. D'après la tradition militaire, il est habilité à le remplacer. D'autres facteurs sont réservés au jeu de l'intelligence. Pétion, soupçonné d'avoir préparé le crime, cherche à en profiter tout en se montrant hostile au choix d'un homme de couleur au pouvoir. Du Cap étant, Christophe fut donc proclamé chef provisoire du gouvernement haïtien par les insurgés de l'Ouest et du Sud.

2.1.- Des conflits électoraux à la guerre

---

[6] Le rôle de la propagande est de s'assurer la docilité des peuples, leur donnant l'illusion d'une adhésion spontanée.

[7] Aussi, la mort de THEODOSE en 395 ap. J,C. provoque le partage de l'Empire romain d'Occident.

[8] Pétion n'a-t-il pas dit : « Christophe est noir et moi je suis un homme de couleur. Si j'applique aux masses un même système de Gouvernement, semblable pour semblable le peuple préfererait Christophe».

[9] Encyclopédie Microsoft® Encarta® 2003. Tous droits réservés.

Christophe doit résoudre des problèmes géopolitiques liés à sa présidence. Mais il se trouve en face d'un dilemme : il éprouve des difficultés à gérer le territoire du pouvoir à des fins politiques. Trois raisons expliquent cela. D'abord, la population du Sud[10] est hostile à son gouvernement. Ensuite, Christophe ne contrôle pas l'armée de l'Ouest, la branche armée la plus politisée. Il doit passer par Pétion qu'il se méfie. Enfin, le contrôle de l'armée du Sud lui échappe complètement. La désertion de soldats de l'Artibonite ne fait qu'aggraver la situation. Christophe ne pouvait prendre la situation en main, à l'approche des élections.

Christophe adresse, le 3 novembre 1806, une circulaire aux commandants des six divisions militaires, les invitant à procéder à la nomination des membres d'une Assemblée nationale qui serait chargée de donner au pays une nouvelle constitution d'après le texte officiel :

> « (…) Je vous invite à donner des ordres dans chaque paroisse de la division que vous commandez, pour faire assembler, le 20 du présent mois, tous les habitants de chacune de ces paroisses à l'effet d'élire, dans chacune, un citoyen connu pour sa moralité et son amour du bien public, pour travailler à notre constitution. Ces citoyens se réuniront le 30 de ce mois dans la ville de Port-au-Prince[11] ».

Les opérations électorales ont été maintes fois reportées et biaisées à la base. Le denier report est fixé le 18 décembre 1806, à Port-au-Prince. Christophe se sent assez fort pour repousser la constitution si elle n'est pas conforme à ses vues. Mais le terrain est délicat. Pétion et Gérin ont réussi à empiéter sur le pouvoir exécutif en confiant tous les pouvoirs à un sénat. Le 27 décembre 1806 les sénateurs élisent Christophe président d'Haïti par une majorité de 56 voix sur 71 votants. Mais le titre de président ne pouvait nullement l'empêcher de se lancer à l'offensive contre Port-au-Prince suivant l'ordre du jour du 24 décembre 1806, à la Ferrière:

> « Pétion, Bonnet, Boyer, les deux frères Blanchet, Daumec, Lys, Canneaux sont en pleine révolte contre l'autorité ; ils veulent établir une Constitution qui mettra le pouvoir entre leurs mains. Ces scélérats, une fois parvenus à leurs fins, ne vous laisseront pas seulement la faculté de vous plaindre. Votre général ne veut point transiger avec les ennemis de la liberté (…). Les factieux ont levé l'étendard de la révolte, il est juste qu'ils payent, de leur fortune, leurs complots funestes (…)[12] ».

Le premier affrontement eut lieu à Sibert (Port-au-Prince) aux derniers jours décembre 1806. Cette bataille est marquée du sceau de l'improvisation. Pétion qui est

---

[10]Les gens du Sud sont hostiles à Christophe. Ils gardent encore le souvenir des horreurs de ce chef pendant la guerre civile opposant Toussaint et Rigaud (1799-1800).

[11]JANVIER, Louis Joseph, *Les constitutions d'Haïti (1801- 1885)*, Tome 1, Paris : C. Marpon et Flammarion, 1886. p.48.

[12] MADIOU. Op, cit. p, 328.

chargé de combattre Christophe prend la fuite quand on le croit mort sur le champ de bataille. Suite à cette bataille, le sénat révoqua le président élu de ses fonctions civiles et militaires, le mit hors la loi. Alors, Christophe convoque au Cap une assemblée chargée d'élaborer une constitution de 51 articles, qui est promulguée le 17 février 1807 : c'est la *constitution de l'État d'Haïti* à l'opposé de la *constitution républicaine d'Haïti* du 27 décembre 1806. Les sénateurs, sous l'instigation de Bonnet, élisent Pétion[13] pour inaugurer le régime républicain qu'ils se proposent d'instaurer. La scission du pays en deux États est donc consommée. D'où les contrastes qui marqueront foncièrement leur gestion du pouvoir.

3. – Contrastes

3.1. –Au niveau de la conception militaire

Christophe et Pétion sont les représentants de deux aristocraties. Chez l'un, elle gît dans l'art de la guerre, la vaillance individuelle, la discipline au sein de l'État. Le soldat s'efforce de tenir son rang. Un soldat en haillons sera puni de mort. Les troupes sont bien casernées. Les officiers du Nord dirigent aussi les travaux agricoles. Le respect de la hiérarchie est en vigueur. Chez l'autre, l'aristocratie repose sur l'influence, le jeu politique. Pétion tolère l'anarchie dans l'armée. Pas de caserne. Les soldats se trouvent dans la mêlée, vivant dans le peuple. Ils sont des attachés au service du pouvoir et au détriment de la société. Selon Schœlcher, Pétion savait mieux que personne le danger de la force, la redoutait après s'en être servi.

3.2.- Leur différence de personne

Chaque homme est le produit de son enfance et de son éducation. Christophe est ancien esclave, nègre à talent, puis cuisinier à l'auberge de la couronne dans la ville du Cap avant de conquérir le pouvoir. Il établit la monarchie. Il impose un pouvoir fort et personnel[14]. Se faisant couronner Roi sous le nom d'Henri 1er, en 1811, il incarne donc la figure quasiment métaphysique du pouvoir absolu, dont le point de départ est militaire[15]. Mais ce pouvoir royal ne correspond pas aux aspirations des collectivités.

Pétion est né libre. De physionomie toujours renfermée, sombre et maladive, son avènement sur la scène du pouvoir débouche sur la modification des modes de vie qui ont pour résultat d'ébranler les bases des anciennes structures politiques haïtiennes, d'introduire l'idée même d'un pouvoir à base sociale. Il adopte la République et introduit la version dangereuse et invisible du pouvoir. C'est tout cela qui fait sa popularité dans le peuple et dans l'armée.

3.3.- Pouvoir et crimes politiques

---

[13] Gérin qui se croyait être élu, perd les élections. Selon Ardouin, le drame de son intervention lors de la séance électorale au sénat en est la cause.

[14] C'est la puissance de fait que s'arroge un homme d'État exerçant la souveraineté absolue sans en avoir reçu mandant du peuple.
MORFAUX, Louis-Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris : A, Colin, 1980, p. 280.

[15] LERAT, Christian, Le Monde Caraïbe : Défis et dynamiques, Actes du colloque international. Bordeau, 2-3 juin 2003. Ed.sceinces de l'homme d'Aquitaine, p.192.

Le pouvoir ne manipule pas seulement la vie, mais aussi la mort pour assurer son emprise sur la société. Pour atteindre ses objectifs, il était quelquefois nécessaire d'éliminer physiquement sur une grande échelle[16].

Christophe tue pour ses rancunes personnelles et son orgueil blessé. Toute infraction était perçue comme un défi lancé à l'autorité du roi. Pétion emploie les moyens que lui offre sa fonction pour faire échec à ses ennemis. Il assassine froidement et pour des raisons politiques. Nous notons brièvement des généraux assassinés : Yayou, Magloire Amboise et ses collègues, Gérin, Rigaud, David Troy, Metellus, Delva. La liste est longue. Les historiens signalent sa sagacité à vaincre ceux qui lui suscitent des difficultés : amis et ennemis, étrangers et nationaux. Malgré ces assassinats, Pétion parvient à garder les dehors d'un démocrate.

Une grande partie du peuple républicain apprend à apprécier les péchés et les crimes de ses gouvernants autant qu'ils déshonorent les crimes de Christophe.

3.4.- La question du social

Christophe opte pour le modèle de Dessalines. Le sort de celui-ci ne l'a pas empêché de marcher sur ses traces; Pétion est le successeur de Rigaud du point de vue de la formule de la société. Selon Christophe, le peuple peut passer de l'état sauvage à l'état civilisé. Pour parvenir à ses fins, il use des moyens violents. La société Christophienne est fondamentalement religieuse. La cellule centrale est la famille. De cette forme de société dérive les premiers rudiments de la civilisation. Il ne croyait pas en la vertu d'un régime qui prétend trouver sa justification dans une inégalité inexistante dans la nature.

Pétion, lui, est d'avis que l'ordre social doit résulter d'un accord entre les hommes. Il pratique une tolérance qui cache sous ses apparences la socialisation de la terreur. La société républicaine est caractérisée par une période de désorganisation ponctuée de crises, de révolutions, de négociations à différents niveaux. En adoptant la démocratie, Pétion réalise son parti dans un système politique flou et inconsistant.

3.5.- Le fait éducatif dans ces deux États

Christophe passe par l'éducation pour éclairer le peuple. Il crée une école militaire pour chaque régiment ; une académie royale ainsi que des écoles professionnelles furent créées. Il accorde la priorité à l'art manuel. Par son dévouement à éduquer la nation, Aimé Césaire le présente pour un despote éclairé. Il modèle l'enseignement du royaume sur le système éducatif anglais en vue de préserver l'indépendance d'Haïti.

Pétion, rapporte Brutus, coupe court à tout projet de création d'écoles, suivant sa conception : « On n'a pas besoin de tant de mystères (...). Le premier venu peut convenir à ses fonctions ; il se formera dans les bureaux de l'administration[17]. Les écoles sont aussi rares qu'aux jours de la colonisation. C'est un régime d'obscurantisme où le cynisme tient lieu de vertu. L'instruction publique, régie par le secteur privé, se limite au cercle

[16] Voir C. RAFFESTIN, op. cit., p. 71.
[17] BRUTUS, Edner, *Histoire de l'instruction publique en Haïti*, Port-au-Prince : 1948. p. 56.

gouvernemental, et pas au-delà. À la différence de Christophe, ce sont les Français organisent le curriculum.

3.6.- Pouvoir et Citoyens

Quels rapports le pouvoir entretient-il avec les citoyens ? Chez Christophe, nous assistons à l'emprise de l'appareil d'État sur l'ensemble de la quotidienneté. C'est le culte de la dépendance personnelle qui a prévalu. Il part de l'idée que le travail honore l'homme. Le peuple est soumis au travail. La discipline de fer qu'il impose à tous maintient chacun dans le devoir. La sécurité, résultat de l'ordre qui règne rend la production abondante et le commerce florissant. Pour inspirer confiance aux étrangers (Anglais, Danois, Américains), il punit de mort les débiteurs des maisons étrangères.

Pétion cherche à contrebalancer Christophe par des moyens absolument différents, empêchant le développement de la société. Derrière ce but politique, il ne peut imprimer à son gouvernement l'impulsion vigoureuse comme son concurrent du Nord.

> « Un gouvernement régulier s'y étoit formé. À l'abri de ce gouvernement, l'ordre, l'agriculture et le commerce avoient disparu. Notre pavillon ne pouvoit s'y déployer. La guerre avait cessé, des relations fondées sur d'anciens souvenirs qui avoient surmonté de récentes inimitiés s'étoient successivement rétablies entre les deux pays ; mais la paix n'avoit pas été proclamée[18] ».

Le vol reste impuni. L'agriculture était en désolation. Les plaines ne donnent plus de revenus. Le commerce ne peut prospérer partout où l'on dévalise les magasins durant la nuit. Toutes ces faillites politiques sont érigées en principe de gouvernement. Selon Victor Schœlcher, Pétion choisit ainsi la voie tortueuse pour lutter contre Christophe. «Pendant que le roi du Nord use des moyens violents et barbares pour mettre frein à l'indiscipline, rétablir les cultures, fonder des manufactures, Pétion oppose la fausse liberté du désordre à ce despotisme de fer. En effet, il est un père qui gâte systématiquement ses fils pour se faire préférer à une mère qui veut leur imposer des idées de travail. Par la nécessité pratique de maintenir les relations sociales, Pétion redéfinit les rapports de l'homme à la terre.

3.7.- Le pouvoir et la question agraire

L'État du Nord joue un rôle impulsif dans le développement économique par la production manufacturière, artisanale et industrielle et par des investissements agricoles et des diversifications de la production. Le régime de la grande propriété est maintenu et destiné à produire pour le commerce international. Ce régime évoque des souvenirs sanglants pour la masse des anciens esclaves, mais assure la grandeur de son royaume. Dans l'Ouest, Pétion coupe court à la tradition agraire. Il propose, par-là, des solutions originales au problème posé par la grande propriété. À côté des grandes distributions de terres, il crée une société de petits paysans pauvres. La distribution de terres faite par

[18] Archives nationales de France, *Séries BB/32, BB/3 190, F/ 18*.

Pétion est une politique de « justice sociale [19] », propre à désamorcer les heurts sociaux. Ces mesures révèlent d'un calcul politique lui permettant de se maintenir au pouvoir. Il achève ainsi de conquérir l'amour des masses par des concessions libérales de terre.

3.8.- L'environnement urbain

Selon Magloire Auguste, les rues du Cap sont parfaitement pavées. L'entretien des rues, la propreté caractérise l'administration de Christophe dans le Nord. L'insalubrité est un facteur de l'insécurité. En son état, Port-au-Prince est favorable aux crimes. Elle ressemble à un tas de décombres, d'immondices et des eaux stagnantes. Les rues étaient noires dès que la nuit se faisait. Inginac, sortant un soir du Palais, s'est cassé la jambe en tombant dans un trou.

3.9.- Pouvoir et religion

Il s'agit ici de montrer comment la religion est un instrument du pouvoir. En matière religieuse, Christophe incarne la conception de l'Ancien Régime, purement catholique. Dans sa royauté, le mariage est obligatoire. Il exhorte ainsi à baron La Tortue, duc de Limonade en 1815 : « Si d'ici carême prochain vous n'êtes pas marié, je vous ferai mettre au cachot pendant six ans ». Dans la République, la laïcisation est la règle. Le mariage et la procréation sortent du ressort de la religion pour devenir une affaire politique et sociale. Pétion promulgue, le 10 novembre 1813, une loi selon laquelle le père n'a aucun motif qui pût le déterminer au mariage. Considérant le mariage pour une transaction mercantile, il préfère le concubinage, union instable qui fut un des maux de la société urbaine contemporaine au XIX^{e} siècle[20].

3.10. - Les Relations internationales

Qui dit relation internationale ne dit pas une dimension mondiale. Limité aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à l'Amérique Latine et à la France. L'étude des relations internationales révèle de l'histoire diplomatique, de la philosophie politique, du droit international, de l'économie, tout en sachant que d'autres disciplines ont investi ce domaine : sociologie, psychologie, anthropologie, l'ethnologie[21].

3.10.1.- Les négociations avec la France

Dans la représentation classique des relations internationales, la méfiance est un impératif pour l'État[22]. Christophe le sait bien et il l'applique. Il refuse a priori de

---

[19] L'expression « Justice sociale » intervient dans le débat politique à partir du milieu du XIXe s. Les processus sociaux se trouvent commandés par des lois que les gouvernants avertis de celles-ci se trouvent en mesure de remodeler la société qu'ils dirigent. John Stuart Mill pose que le problème de la redistribution des richesses devait s'envier au regard des effets globaux, dans une perspective tendant à produire la plus grande somme de bonheur relatif pour toutes les catégories de la population.
HERMET, Guy et al, *Dictionnaire de la science politique*, Paris : A. Colin. 1998. p. 138-139.

[20] GUILLAUME, Pierre, *Initiation à l'histoire sociale contemporaine*, Editions Nathan, 1992, 128 p.

[21] Philippe Braillard, Mohammad-Reza, *Les relations internationales*, Paris : Presse Universitaire de France, 8^{e} édition, 1988.

[22] RAUNO-BORBALAN J,C. Op., cit., p. 193.

n'accepter aucune offre d'accommodement de la part du gouvernement français. Il s'exclame le 9 novembre 1815 : quel lien peut-il exister encore entre le maître et l'esclave ? N'avons-nous pas expulsé nos oppresseurs par la force des armes ? Il met à mort le premier agent français, Franco de Médina, envoyé auprès de lui.

Pétion trace sa ligne de partage entre le négociable et le non négociable. En diplomatie, dire non à un prix. Il crée un principe nouveau de légitimation du pouvoir fondé sur la confiance mutuelle et la négociation. Il négocie avec la France. L'historiographie haïtienne privilégie l'épisode des négociations engagées entre les Républicains et les Français en 1814. Partant d'une théorie selon laquelle la population est la source de tout pouvoir, il s'exprime ainsi à Lavasse « Je parle à votre Excellence avec la plus grande franchise et d'après la connaissance exacte que j'ai de l'esprit du peuple[23]».

Conclusion

Les sources d'histoire jusque-là explorées abordent Christophe et Pétion seulement sous l'angle d'une étude comparative et antagoniste. Ils ont survécu simultanément dans une compétition constante, à maintes reprises ponctuée de secousses révolutionnaires. L'un arc-bouté sur la tradition de pouvoir fort et personnel, l'autre attiré par l'idéologie républicaine. Ils ont tous deux nourri d'ambitions politiques séparées par des frontières étanches. Mais il n'y a pas que des différences qui les opposent. Ils se rejoignent sur des aspects multiples que nous aurons l'occasion de mettre en évidence. Tous deux se croyaient être désignés par le destin pour diriger le pays. Et tous lancent des appels fondés sur la question de couleur pour chercher à avoir la caution du peuple dans la lutte vers le pouvoir.

L'État du Nord est un régime stable à l'opposé du régime instauré dans l'Ouest qui est jalonné de secousses révolutionnaires. Mais la royauté arbitraire du Nord témoigne d'une absence de relation, donc de pouvoir. Selon C. Raffestin : « Là où il y a pouvoir, il y a résistance[24]». En effet, le pouvoir (politique) apparaît comme un produit de la compétition et un moyen de la contenir[25]. Car le pouvoir vient d'en bas d'où l'urgence de discerner sa fragilité. Nous sommes réticents à ne voir dans l'État du Nord qu'un régime féodal[26] parce que tous les éléments n'ont pas partout été réunis. Difficile aussi d'identifier le régime républicain au Libéralisme[27]. Les principes de liberté et d'égalité permettent de tracer les contours du régime politique le mieux adapté à la philosophie libérale. Mais le problème essentiel consiste à faire naître ce régime dans une société n'ayant pas toujours les bases nécessaires à son développement. Christophe laisse une marque durable en Haïti par des chantiers gigantesques. Pétion introduit la forme originale de gouvernement conforme à l'idéal d'une société moderne. Mort en 1818,

[23] L. PRADINES. Op., cit., p. 289.
[24] RAFFESTIN. Op., cit., p. 46.
[25] Ibid., p. 51.
[26] La féodalité est un régime complexe où se conjuguent un statut des biens, une forme d'allégeance politique et un état d'esprit qui fonde les relations des hommes entre eux. G. BURDEAU. L'État. P. 28.
[27] En politique, le Libéralisme s'exprime par le rejet du principe d'autorité au profit d'une idée de partage et d'équilibre des pouvoirs.
ASSELAIN, Jean-Charles, et al, *Précis d'histoire européenne* (XIXe-XXe siècle), Paris: A. Colin, 1993, p. 11.

Pétion traça la voie qui aboutit à la victoire définitive de la République après la mort de Christophe en 1820.

L'étude n'est pas complète. Il faut des recherches plus approfondies tendant à corriger l'image que les sources projettent sur ces deux formations sociales et politiques dont peu d'historiens ont entrepris la tâche de réhabiliter.

Activités d'apprentissages

a1.- Étude de texte

> « Pétion, Bonnet, Boyer, les deux frères Blanchet, Daumec, Lys, Canneaux sont en pleine révolte contre l'autorité ; ils veulent établir une Constitution qui mettra le pouvoir entre leurs mains. Ces scélérats, une fois parvenus à leurs fins, ne vous laisseront pas seulement la faculté de vous plaindre. Votre général ne veut point transiger avec les ennemis de la liberté. (…). Les factieux ont levé l'étendard de la révolte, il est juste qu'ils payent, de leur fortune, leurs complots funestes (…)[28] ».

1, Attribuez un titre au texte ;
2, Combien d'auteurs le texte contient-ils, citez-le (les) ?
3, De quelle Constitution est-il question ici ?
4, Qui sont les ennemis de la liberté dont il est question dans le texte ?
5, Quel est l'enjeu historique du texte ?
6, Quel rapport existe-t-il entre les deux parties soulignées du texte ?
7, Les propos relatés ici sont-ils dignes de foi ?

> « Port-au-Prince, le 27 janvier 1807, an IV
> « Le Sénat,
> « Considérant que le général Christophe a fait incendier la plaine du Cul-de-Sac qu'il a attaqué le 1er de ce mois; et que, loin de renoncer à ses projets destructeurs, il persiste de plus en plus dans sa révolte, en méconnaissant l'autorité nationale;
> « Considérant que tous les écrits de ce général ne tendent qu'á désunir les citoyens, et à les armer les uns contre les autres, et que tous ses actes annoncent clairement l'intention de sacrifier une moitié de la population, afin de pouvoir plus aisément régner sur l'autre ;
> « Considérant qu'il a voulu avilir la nation, en cherchant à rejeter sur elle ses propres crimes et ceux de Dessalines ;

[28] MADIOU. Op, cit. p, 328.

« Considérant que le délai prescrit par la Constitution (art. 108, titre VII) pour l'acceptation des fonctions de Président étant expiré, ce motif est déjà suffisant pour prononcer sa destitution ;
« Considérant enfin que le général Christophe a proposé au général Ferrand, commandant pour les Français à Santo-Domingo, de se joindre à lui pour réduire les départements de l'Ouest et du Sud, de cette ile, et y rétablir par conséquent l'esclavage et le despotisme :
Le Sénat arrête ce qui suit :
Art. 1.- Henry Christophe, ci-devant général en chef, est destitué de toutes fonctions civiles et milliaires.
Art. 2.- Tous les généraux, officiers et militaires de tous grades, tout fonctionnaire public, et généralement tous les citoyens, sont dégagés de l'obéissance qu'ils lui doivent.
Art. 3.- La personne de Henry Christophe est mise hors la loi, et le Sénat invite tous les citoyens à courir sus.
Ari. 4.- Amnistie est accordée à tous ceux qui se rangeront sous les bannières de la République, et qui contribueront à rétablir la liberté.
Les généraux, officiers et fonctionnaires publics conserveront leurs grades[29]. »

b.- Sujets de réflexion

1, La proclamation de l'indépendance a eu pour effet immédiat la disparition de la propriété coloniale. En quoi la question agraire est-elle source de pouvoir et de contradiction sous les gouvernements de Christophe et de Pétion ?

2, L'histoire n'évolue pas dans un souci achevé d'exactitude. Les prétentions électorales de Christophe suffit-elles à justifier cette loi de l'histoire ?
3, Le combat que Christophe a mené pour civiliser son peuple est achevé par son suicide. Un tel jugement vous parait-il justifié ?
4.- « *Un prince qui peut faire ce qu'il veut est fou* ». Peut-on s'inspirer de cette leçon de Machiavel pour expliquer le suicide de Christophe survenu le 8 octobre 1820 ?

c.- Questions de cours

2, *Dieu, ma cause et mon épée* est la devise de l'un des chefs d'État suivants **:**

a) Jean-Jacques Dessalines b) Henri Christophe c) Alexandre Pétion d) Jean-Pierre Boyer

---

PRADINES (Le bon Linstant de), *Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti depuis la proclamation de son indépendance*. Paris: 2e édition, 1804-1808, en deux tomes, 1886, Paris : imprimerie, E. Donnaud, 1860, tome I, p. 204-205.